

Commune de CARNAC - MORBIHAN

EXTRAITS DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 MARS 2008

L'an deux mil huit, le 21 mars à 18 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué par lettre en date du 15 mars, s'est réuni à la mairie, en séance publique

Etaient présents : Monsieur Michel GRALL, Madame Sylvie ROBINO, Monsieur Marc LE ROUZIC, Madame Madeleine BERNARD, Monsieur Olivier LEPICK, Madame Armelle MOREAU, Monsieur Gérard MARCALBERT, Madame Sandrine BUGEAU, Monsieur Michel BAGARD, Madame Geneviève SIMON, Monsieur Patrick LOTHODE, Monsieur Michel DURAND, Madame Brigitte GIUDICELLI, Monsieur David DANIEL, Madame Gwenhaëlle CARDIEC, Madame Stéphane CAILLOT, Monsieur Patrick LE FORMAL, Madame Georgette CREIS, Monsieur Yann CONGRATELLE, Madame Juliette RUNIGO, Monsieur Jacques BRUNEAU, Madame Christine LAMANDE, Monsieur Bernard DUJOURDY, Madame Jeannine LE GOLVAN, Monsieur Daniel JOSSE

Absents excusés : Monsieur Robert HUON qui a donné pouvoir à Monsieur Michel GRALL, Madame Véronique LE PRIOL qui a donné pouvoir à Monsieur Patrick LE FORMAL

Secrétaire de séance : Monsieur Yann CONGRATELLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2008-07 SEANCE DU 21 MARS 2008

OBJET : ELECTION AUX COMMISSIONS MUNICIPALES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2121-22,

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'élire les membres des diverses commissions chargés d'étudier les questions importantes avant qu'elles ne soient soumises au Conseil Municipal.

Il précise que le Maire est président de droit. En cas d'absence ou d'empêchement, la présidence est assurée par le Vice-président, conformément à l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

CONSIDERANT que dans les communes de plus de 3 500 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire propose que les commissions soient composées de la manière suivante :

- Commission agriculture, ostréiculture 6
membres
- Commission urbanisme 7
membres
- Commission culture, communication et vie associative 6
membres
- Commission des finances et du développement économique 6
membres
- Commission travaux 6
membres
- Commission sécurité 6
membres
- Commission des affaires sociales, scolaires et périscolaires, 6
membres
- Commission tourisme, commerce et artisanat 8membres
- Commission musée 6
membres
- Commission cimetièrre 5
membres
- Commission jeunesse et sports 6
membres
- Commission environnement et développement durable 6
membres

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

DECIDE de procéder à l'élection à main levée,

Ont été élus, à la **majorité absolue** des suffrages avec **27 voix**,

Commission agriculture, ostréiculture

Monsieur Marc LE ROUZIC, Madame Véronique LE PRIOL, Monsieur Yann CONGRATELLE, Madame Geneviève SIMON, Monsieur David DANIEL, Monsieur Jacques BRUNEAU

Commission urbanisme

Madame Madeleine BERNARD, Monsieur Michel BAGARD, Monsieur Gérard MARCALBERT, Monsieur Michel DURAND, Monsieur Patrick LE FORMAL, Madame Geneviève SIMON, Madame Christine LAMANDE

Commission culture, communication et vie associative

Madame Armelle MOREAU, Madame Madeleine BERNARD, Madame Georgette CREIS, Madame Juliette RUNIGO, Madame Gwenhaëlle CARDIEC, Madame Christine LAMANDE

Commission finances et développement économique

Monsieur Olivier LEPICK, Madame Sandrine BUGEAU, Monsieur Robert HUON, Madame Georgette CREIS, Madame Véronique LE PRIOL, Monsieur Daniel JOSSE

Commission travaux

Monsieur Gérard MARCALBERT, Monsieur Michel DURAND, Monsieur Marc LE ROUZIC, Monsieur David DANIEL, Monsieur Patrick LE FORMAL, Monsieur Daniel JOSSE

Commission sécurité

Monsieur Gérard MARCALBERT, Madame Sandrine BUGEAU, Monsieur Patrick LE FORMAL, Madame Véronique LE PRIOL, Monsieur Yann CONGRATELLE, Monsieur Bernard DUJOURDY

Commission des affaires sociales, scolaires et périscolaires

Madame Sylvie ROBINO, Monsieur Olivier LEPICK, Monsieur Patrick LOTHODE, Madame Brigitte GIUDICELLI, Madame Armelle MOREAU, Monsieur Bernard DUJOURDY

Commission tourisme, commerce et artisanat

Monsieur Michel BAGARD, Madame Armelle MOREAU, Madame Stéphane CAILLOT, Madame Sandrine BUGEAU, Madame Geneviève SIMON, Monsieur Robert HUON, Monsieur Michel DURAND, Madame Christine LAMANDE

Commission musée

Madame Madeleine BERNARD, Madame Armelle MOREAU, Madame Sandrine BUGEAU, Madame Gwenhaëlle CARDIEC, Madame Brigitte GIUDICELLI, Monsieur Jacques BRUNEAU

Commission cimetière

Monsieur Marc LE ROUZIC, Monsieur Gérard MARCALBERT, Madame Juliette RUNIGO, Monsieur David DANIEL, Monsieur Yann CONGRATELLE

Commission jeunesse et sports

Monsieur Patrick LOTHODE, Monsieur Olivier LEPICK, Madame Sylvie ROBINO, Madame Stéphane CAILLOT, Monsieur David DANIEL, Madame Jeannine LE GOLVAN

Commission environnement et développement durable

Madame Madeleine BERNARD, Monsieur Patrick LOTHODE, Monsieur Marc LE ROUZIC, Monsieur Gérard MARCALBERT, Madame Véronique LE PRIOL, Monsieur Bernard DUJOURDY

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Député-Maire,

Michel GRALL

Publié le :

Commune de CARNAC - MORBIHAN

EXTRAITS DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 MARS 2008

L'an deux mil huit, le 21 mars à 18 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué par lettre en date du 15 mars, s'est réuni à la mairie, en séance publique

Etaient présents : Monsieur Michel GRALL, Madame Sylvie ROBINO, Monsieur Marc LE ROUZIC, Madame Madeleine BERNARD, Monsieur Olivier LEPICK, Madame Armelle MOREAU, Monsieur Gérard MARCALBERT, Madame Sandrine BUGEAU, Monsieur Michel BAGARD, Madame Geneviève SIMON, Monsieur Patrick LOTHODE, Monsieur Michel DURAND, Madame Brigitte GIUDICELLI, Monsieur David DANIEL, Madame Gwenhaëlle CARDIEC, Madame Stéphane CAILLOT, Monsieur Patrick LE FORMAL, Madame Georgette CREIS, Monsieur Yann CONGRATELLE, Madame Juliette RUNIGO, Monsieur Jacques BRUNEAU, Madame Christine LAMANDE, Monsieur Bernard DUJOURDY, Madame Jeannine LE GOLVAN, Monsieur Daniel JOSSE

Absents excusés : Monsieur Robert HUON qui a donné pouvoir à Monsieur Michel GRALL, Madame Véronique LE PRIOL qui a donné pouvoir à Monsieur Patrick LE FORMAL

Secrétaire de séance : Monsieur Yann CONGRATELLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2008-08 SEANCE DU 21 MARS 2008

OBJET : ELECTION DES DELEGUES A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le décret 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des Marchés Publics,
VU le code des Marchés Publics, notamment son article 22,
CONSIDERANT qu'en application de l'article 22 du code des marchés publics, la commission d'appel d'offres dans les communes de plus de 3500 habitants est composée du maire, président, et de 5 membres du conseil municipal élus en son sein,
CONSIDERANT que la désignation des cinq membres de cette commission s'effectue, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
CONSIDERANT qu'il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier

Sont Candidats :

Liste Energies Nouvelles (4)

Titulaires :

- Gérard MARCALBERT
- Olivier LEPICK
- Marc LE ROUZIC
- Michel BAGARD

Suppléants :

- Armelle MOREAU
- Madeleine BERNARD
- Patrick LOTHODE
- Michel DURAND

Liste Réagissons pour Carnac (1)

Titulaire : Daniel JOSSE

Suppléant : Christine LAMANDE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'UNANIMITÉ, décide de procéder à l'élection à main levée

Ont été élus, à la **majorité absolue** avec **27 voix**, en qualité de membres titulaires :

- Gérard MARCALBERT
- Olivier LEPICK
- Marc LE ROUZIC
- Michel BAGARD
- Daniel JOSSE

Ont été élus, à la **majorité absolue** avec **27 voix**, en qualité de membres suppléants :

- Armelle MOREAU
- Madeleine BERNARD
- Patrick LOTHODE
- Michel DURAND
- Christine LAMANDE

Etant observé que peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres :

1° Un ou plusieurs membres du service technique compétent du pouvoir adjudicateur ou d'un autre pouvoir adjudicateur pour suivre l'exécution des travaux ou effectuer le contrôle de conformité lorsque la réglementation impose le concours de tels services ou lorsque le marché porte sur des travaux subventionnés par l'Etat ;

2° Des personnalités désignées par le président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation ;

3 Lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission d'appel d'offres, le comptable public et un représentant du directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres. Leurs observations sont consignées au procès-verbal.

**POUR EXTRAIT CONFORME
Le Député-Maire,**

Michel GRALL

Publié le :

Commune de CARNAC - MORBIHAN

**EXTRAITS DE DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 MARS 2008

L'an deux mil huit, le 21 mars à 18 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué par lettre en date du 15 mars, s'est réuni à la mairie, en séance publique

Etaient présents : Monsieur Michel GRALL, Madame Sylvie ROBINO, Monsieur Marc LE ROUZIC, Madame Madeleine BERNARD, Monsieur Olivier LEPICK, Madame Armelle MOREAU, Monsieur Gérard MARCALBERT, Madame Sandrine BUGEAU, Monsieur Michel BAGARD, Madame Geneviève SIMON, Monsieur Patrick LOTHODE, Monsieur Michel DURAND, Madame Brigitte GIUDICELLI, Monsieur David DANIEL, Madame Gwenhaëlle CARDIEC, Madame Stéphane CAILLOT, Monsieur Patrick LE FORMAL, Madame Georgette CREIS, Monsieur Yann CONGRATELLE, Madame Juliette RUNIGO, Monsieur Jacques BRUNEAU, Madame Christine LAMANDE, Monsieur Bernard DUJOURDY, Madame Jeannine LE GOLVAN, Monsieur Daniel JOSSE

Absents excusés : Monsieur Robert HUON qui a donné pouvoir à Monsieur Michel GRALL, Madame Véronique LE PRIOL qui a donné pouvoir à Monsieur Patrick LE FORMAL

Secrétaire de séance : Monsieur Yann CONGRATELLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2008-09 SEANCE DU 21 MARS 2008

OBJET : ELECTION DES DELEGUES A LA COMMISSION SPECIALE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 1411-5,
CONSIDERANT qu'en application de l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commission de délégation de service public dans les communes de plus de 3500 habitants est composée du maire, président, et de 5 membres du conseil municipal élus en son sein,
CONSIDERANT que la désignation des cinq membres de cette commission s'effectue, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Sont Candidats :

Liste Energies Nouvelles (4)

Titulaires :

- Gérard MARCALBERT
- Olivier LEPICK
- Marc LE ROUZIC
- Michel BAGARD

Suppléants :

- Armelle MOREAU
- Madeleine BERNARD
- Patrick LOTHODE
- Michel DURAND

Liste Réagissons pour Carnac (1)

Titulaire : Jacques BRUNEAU

Suppléant : Bernard DUJOURDY

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'UNANIMITÉ décide de procéder à l'élection à main levée

Ont été élus, à la **majorité absolue** avec **27 voix**, en qualité de membres titulaires :

- Gérard MARCALBERT
- Olivier LEPICK
- Marc LE ROUZIC
- Michel BAGARD
- Jacques BRUNEAU

Ont été élus, à la **majorité absolue** avec **27 voix**, en qualité de membres suppléants :

- Armelle MOREAU
- Madeleine BERNARD
- Patrick LOTHODE
- Michel DURAND
- Bernard DUJOURDY

Etant observé que participeront aux travaux de la commission, avec voix consultative, le Trésorier Principal de Carnac, comptable de la commune et un représentant de la Direction de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes. Peuvent également participer à la commission, avec voix consultative, un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Député-Maire,

Michel GRALL

Publié le :